

Une vocation nouvelle pour la criminologie

Alain BAUER

Criminologue, enseignant à Paris I, II, V, à l'ENSP, à l'ENM-formation permanente, au CESG ; enseignant associé au John Jay College of Criminal Justice de New York et à l'Université de droit et science politique de Beijing (Centre de recherche sur le terrorisme et le crime organisé).

Xavier RAUFER

Directeur des études et de la recherche, Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, Institut de criminologie de Paris, Université Paris II – Panthéon-Assas.

Yves ROUCAUTE

Professeurs des Universités, Directeur du "Master de Management du Risque", Faculté de Droit de l'Université de Paris-X Nanterre, Directeur des Cahiers de la Sécurité, revue de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité (I.N.H.E.S.).

Telle qu'enseignée aujourd'hui en France, non comme discipline mais comme « spécialité » annexée à la sociologie ou au droit, voire à la psychologie, la criminologie mobilise encore trop souvent son attention sur les déviances d'individus pris isolément, et selon des normes et règles sociales à peu près uniquement nationales. Visant à enrichir ou infléchir des politiques publiques (sociale, ou « de la ville »), cette criminologie sociale laboure toujours mieux et plus profond une partie du champ criminel sans cesse réduite et ignore donc largement ce qui est *stratégique* aujourd'hui :

- les formes collectives de criminalité (crime organisé, terrorismes),
- les formes transnationales de criminalité (cartels, mafias, etc.),
- les formes criminelles propres à l'état présent du monde (la « face noire » de la mondialisation).

Le développement sans précédent de la criminalité en réseaux avec l'ouverture des marchés, le développement des nouvelles technologies et les nouveaux modes consuméristes, implique de prendre au

sérieux la notion de criminalité globale. De l'intelligence économique aux questions environnementales, des menaces chimiques, biologiques, radiologiques, aux menaces nucléaires, les criminels développent des stratégies d'intervention nouvelles.

Comment connaître, prévoir, affronter cette criminalité sans une vision transversale de la recherche et l'apport non seulement de savants venus des sciences humaines et du droit mais d'ingénieurs, de savants venus des « sciences dures », eux-mêmes acquis à la dimension internationale de leur objet ?

2

Ainsi, les signataires de la présente déclaration, assurés qu'une criminologie de plein exercice repartant de ses racines véritables, rendra d'éminents services aux citoyens, aux élus, au monde associatif, aux entreprises nationales et aux journalistes, comme aux instances internationales (d'abord européennes), aux ministères régaliens, aux Organisations Non Gouvernementales et aux grandes entreprises transnationales :

- ambitionnent de donner à la criminologie française une place éminente dans le monde scientifique – tout d'abord francophone, la Belgique, le Québec et la Suisse ayant su, en la matière, se doter dans les décennies écoulées d'écoles ou d'institutions académiques internationalement reconnues,

- s'agissant de la France : en appellent donc, à une large révision des représentations et des significations dominant aujourd'hui le champ phénoménal de la criminologie ; et proposent d'engager cette discipline

académique dans la perspective de programmes de recherche scientifique, selon des méthodes, des valeurs, des principes et des procédures d'évaluation conformes aux exigences de scientificité qui sont mis en place dans les pays voisins.

Retour aux fondamentaux criminologiques

La criminologie refondée aspire à déchiffrer, à rendre intelligible, la fort complexe dimension criminelle du monde ; à penser les mutations et transformations du milieu criminel dans un monde où naissent de nouvelles formes de criminalité hybrides liées au développement du numérique, de la nouvelle économie, des nouvelles formes de communication, d'organisation du travail et de consommation. Cela, en entreprenant d'abord de répondre aux questions fondamentales : qui sont aujourd'hui les criminels (et comment évoluent-ils) ? Où sont-ils ? Combien sont-ils ? Que font-ils et pourquoi ?

Mise en perspective mondialisée des phénomènes criminels

Cela, la criminologie anglo-saxonne commence à le faire, devant la « croissance explosive de la criminalité internationale »¹ :

« L'importante littérature consacrée à la mondialisation et aux relations internationales néglige largement la face noire du monde internationalisé, tout comme les efforts anti-criminalité des États-nations. On a beaucoup écrit sur l'érosion de l'État-régulateur par la libéralisation des marchés et la

dérégulation, mais on étudie bien moins la re-régulation et l'expansion étatique par la lutte anti-criminelle ».

Ces études, il revient aux criminologues de les conduire, ce d'autant que nous sommes ici à « l'intersection si extraordinairement mal étudiée de deux disciplines, les relations internationales et la criminologie, par tradition étrangères l'une à l'autre – mais qui ne devraient plus l'être désormais » :

« Considérant l'importante dimension internationale de toute politique de sécurité – comme la dimension sécuritaire des relations internationales – il est plutôt étrange que les chercheurs de toutes disciplines aient tant négligé l'intersection entre les relations internationales et la justice pénale... Les criminologues et les pénalistes restent dans leur immense majorité toujours focalisés sur leur propre scène criminelle et pénale, hormis quelques experts (pour la plupart européens) s'intéressant à la sécurité trans-frontières. De même, peu d'essais consacrés aux relations internationales et à la politique étrangère s'intéressent au crime et à la police... Bien trop peu d'intérêt a été accordé à l'examen des dynamiques internationales de la criminalité, dans une perspective temps-lieu-sujet ».

Approche géopolitique et globale des études criminelles

Comme le montre le Dr France Paramelle, biographe du grand criminologue que fut Gabriel Tarde² : « Le crime s'organise de plus en plus : crimes en réunion, bandes, crime organisé, mafias. Aujourd'hui,

l'« industrie » du crime s'est mondialisée par le jeu des communications et d'autres entreprises criminelles sont nées pour assurer cette communication. Désormais, le crime organisé et les mafias ont à voir avec la géopolitique : émigration, trafics, liens avec l'économie parallèle et le terrorisme ».

Étude des phénomènes criminels dans un esprit d'anticipation

Si l'approche historique est indéniablement importante, la criminologie nouvelle devra d'abord observer les phénomènes criminels dans un esprit de décellement précoce. Elle devra notamment savoir discerner ce qui, dans l'événement criminel contemporain, est inédit ou répétitif, éphémère ou à l'inverse, porteur d'avenir.

Attention particulière portée aux risques peu visibles

Parmi les risques peu visibles, nos sociétés rencontrent fréquemment les risques criminels :

- Liens entre décision politique et résultats ultérieurs (criminels) indésirables ; donc utilité manifeste d'une criminologie de l'« effet pervers », ceci entendu comme le décalage entre un objectif et le résultat atteint, selon le sociologue Michel Maffesoli³ : « Lorsqu'on ne permet pas à une chose, n'importe laquelle, de s'exprimer normalement, elle s'exprimera d'une façon perverse, par une voie détournée qui devient impossible à maîtriser... Il est vrai que se constitue une espèce d'asepsie de la vie sociale, c'est à dire une sécurisation

à outrance. On expulse le risque sous ses diverses formes jusqu'à aboutir au « risque zéro ». Cela est potentiellement dangereux car, si une société s'aseptise, (elle) devient incapable de résister à une agression extérieure. Le danger est là : nos sociétés ne vivent plus avec la violence anthropologique et structurelle qui leur est inhérente. Voulant l'évacuer, elles finissent par ressembler à des hôpitaux dans lesquels, pour utiliser une métaphore, des patients entrent pour se faire soigner un bras cassé et sortent avec une maladie nosocomiale. On aboutit ainsi au contraire du souhaitable. »

4

- Critique des politiques de « fait accompli » comportant des séquelles criminelles connues des criminologues – mais souvent ignorées de leurs concepteurs. Des risques « ni visibles, ni tangibles pour les personnes qui y sont exposées... qui ont besoin du recours aux « organes de perception » de la science [*pour les risques criminels, bien sûr, de la criminologie*] pour devenir visibles, interprétables en tant que risques ». Bref, « dans notre civilisation marquée par la science, les situations de menace doivent briser le rempart des tabous qui les entourent, pour accéder à l'existence scientifique... Former les capacités nécessaires dans ce contexte devient désormais l'une des tâches principales qui incombent aux institutions pédagogiques »⁴.

Pour conclure brièvement

D'évidence, la criminologie véritable ne se construira ni dans la solitude, ni dans le repli, ni dans le déni : un projet véritablement pluridisciplinaire doit s'appuyer sur des

disciplines fortes dépendant aussi bien des sciences « humaines » que des sciences « dures ».

La criminologie a surtout besoin d'air. Ainsi, tirera-t-elle sa fécondité future du fait de s'ouvrir et de s'irriguer de sciences ouvertes sur le grand large : géopolitique, relations internationales, droit, ethnologie, sociologie, psychologie, psychiatrie et aussi l'informatique, la chimie, la biologie, la physique... une grande convergence nécessaire à l'heure des nouvelles menaces. Sans qu'aucune d'entre elles ne la domestique.

Notes

1. Les trois citations sont tirées de *Policing the Globe – Criminalization and Crime Control in International Relations*, Peter Andreas et Ethan Nadelman, Oxford University Press, Oxford, UK, 2006 (traduction par nos soins).
2. *Histoire des idées en criminologie au XIX^e et au XX^e siècle : Gabriel Tarde*, L'Harmattan – Logiques sociales, 2005.
3. Entretien avec Michel Maffesoli, *Le Spectacle du Monde*, février 2008.
4. Ces dernières citations : *La société du risque*, Ulrich Beck, Champs-Flammarion, 2003.

Résumé

Cette déclaration collective vise à engager la criminologie, en tant que discipline académique nouvelle, sur une voie doublement originale. Celle de l'internationalisation d'abord, tous les phénomènes criminels et terroristes importants étant aujourd'hui transnationaux ; celle de l'étude prioritaire des phénomènes collectifs ensuite, le crime organisé et le terrorisme ne fonctionnant qu'en familles, clans, réseaux, tribus, et ignorant le plus souvent l'individu ou l'individuel.

Abstract

This text aims at committing criminology, as (for France) a new academic discipline, to a doubly original path: first, the international path, every criminal or terrorist phenomena being nowadays transnational; second the path of a priority study of the collective dimension of these phenomena, organised crime and terrorism being today a mixture either of families, or clans, or networks, or tribes, and utterly neglecting the individual.